

La réglementation juridique de la création monétaire en Algérie The Legal Regulation of Monetary Creation in Algeria

Boumeddane Zaza¹ *

¹ Université Mohamed Ben Ahmed Oran 2, zalerie@yahoo.fr

Reçu:09/01/2020

Accepté: 18/01/2020

Publié: 31/01/2020

Résumé:

Nous visons à travers cette étude à clarifier Le cadre réglementaire du financement non conventionnel en algerie notamment que L'Algérie a choisit d'opter pour le financement non conventionnel au lieu de recourir à l'endettement extérieur, à fin de réaliser les projets qui ont été engagés dans différents secteurs vu que les liquidités monétaires actuelles sont insuffisante .Nous avons conclu que le financement du Trésor public reposait sur ce type de financement pour assurer le paiement des salaires et d'assurer la réalisation des différents projets. Mais il faut utiliser ce moyen avec modération, car il existe une probabilité de dépréciation de la valeur du dinar algérien

Keywords: La réglementation juridique, la création monétaire.

(JEL) Classification : L23 ,L12.

Abstract:

Through this study, we aim to clarify the regulatory framework for non-conventional financing in Algeria, in particular that Algeria has chosen to opt for non-conventional financing instead of resorting to external debt, in order to carry out projects that have been engaged in different sectors given that the current monetary liquidity is insufficient. We concluded that the financing of the Public Treasury rests on this type of financing to ensure the payment of the wages and to ensure the realization of the various projects. But we must use this means in moderation, because there is a probability of depreciation of the value of the Algerian dinar

Keywords: Legal regulation, monetary creation.

(JEL) Classification: L23 , L12

* Auteur correspondant : Boumeddane Zaza, Email : zalerie@yahoo.fr

1. Introduction :

La création monétaire est un moyen exceptionnel pour faire face aux crises financières, la carence monétaire, le manque de liquidité et le souci de subvenir aux dépenses publiques, ainsi que la préoccupation d'assurer aux citoyens le paiement des salaires. Cela dit la création monétaire n'est pas sans dangers pour la dépréciation de la valeur de la monnaie comme il va être relaté. Il y a plusieurs facteurs qui ont conduit à la politique de création monétaire, parmi elles le fait que l'économie et l'industrie algérienne sont alimentées principalement par les revenus des hydrocarbures¹ (<http://www.radioalgerie.dz/news/fr/article/20180906/149563.html>) . A l'état actuel, les revenus de la fiscalité ordinaire (impôts directs, indirects, taxes...) restent minimes par rapport aux revenus de la fiscalité pétrolière.

Il existe des causes qui justifient l'orientation de l'Algérie vers la création monétaire comme les statistiques donnés par le Ministère des finances et qui stipule que : «Le déficit global effectif du trésor a atteint 1768.984 milliards de dinars à fin juin 2016, les recettes budgétaires effectivement recouvrées durant la même période sont estimées à 2316.596 milliards de dinars »². (Liberté Algérie ,21/04/2018, p3)

Pour ce qui est des revenus : «Les recettes ordinaires du Trésor ont reculé à 391,91 mds DA à fin février 2016 contre 488, 73 mds DA à fin février 2015»³ (https://www.huffpostmaghreb.com/2016/05/08/tresor-ffd-deficit_n_9863976.html) . Quels sont les objectifs de la création monétaire ? Les principaux avantages et dangers de la création monétaire ? Est ce que les excédants budgétaires réalisés et incorporés dans le fonds de régulation monétaire ne sont pas suffisants pour subvenir aux charges et dépenses publics de l'État algérien ? Comment la création monétaire peut être considérée comme un moyen de développement économique ?

Ces problématiques nécessitent avant tout la détermination de la notion de la monnaie et son rôle.

2. Aperçu sur la notion de monnaie

La monnaie est considérée depuis la nuit des temps comme un moyen de change commerciale et industriel. Ce qui incite des fois et en cas de nécessité les pays à créer un surplus de monnaie pour satisfaire ses besoins monétaires.

2.1 Définition de la monnaie et son rôle dans l'économie

Selon les dispositions de l'article 2 de la loi de la monnaie et de crédit : « La monnaie fiduciaire est constituée de billets de banque et de pièces de monnaie métallique. Le privilège d'émettre, sur le territoire national, la monnaie fiduciaire appartient à l'État. L'exercice de ce privilège est délégué à titre exclusif à la banque centrale, qui est dénommée ci - après dans ses relations avec les tiers, Banques d'Algérie, et qui est régie par les dispositions de la présente ordonnance »⁴. (Article 1^{er} de l'ordonnance n° 03- 11 du 26 Aout 2003 relative à la monnaie et au crédit complété par l'article 45 bis par la loi n° 17/10 du 11 Octobre 2017, JORA du 12 Octobre 2017, n° 57, p.4)

Parmi les avantages que présente la monnaie, cette dernière a la qualité d'être liquide cash ; espèce⁵. (https://www.lemonde.fr/economie/article/2011/09/21/banques-et-creation-monetaire-qui-fait-quoi_1575164_3234.html).

La monnaie a plusieurs fonctions: c'est avant tout un paramètre de valeur économique et industriel, un critère aussi pour fixer et déterminer les prix et enregistrer les créances et dettes, la monnaie permet aussi de faire des échanges internationaux des devises⁶. (Banque de France, 2017, p02).

Il existe des circonstances qui ont poussé l'Algérie vers le recours à la création monétaire.

2.2 Les causes de recours de l'Algérie à la création monétaire

Le déficit global du trésor public algérien a été estimé à environ 9 % du produit brut en 2017, ce déficit était de 14 % pour l'année 2016⁷ (<https://www.mfdgi.gov.dz/index.php/8-contenu-en-francais/actualites/1299-lequilibre-budgetaire>). L'Algérie a opté pour la planche à billet pour arriver à

financer les projets du FNI dans le domaine de l'Habitat⁸. (<https://capalgerie.dz/planche-a-billets-la-banque-dalgerie-genere-plus-dargent-que-prevu/>)

On dit qu'un pays a eu recours à la planche à billet du moment où le déficit budgétaire a été financé par un crédit bancaire ou par l'intermédiaire de la banque centrale, les États peuvent aussi avoir recours à l'épargne privée⁹. (<https://www.lafinancepourtous.com/decryptages/politiques-economiques/theories-economiques/creation-monetaire/les-banques-centrales-creent-elles-de-la-monnaie/>). Les États peuvent aussi faire des achats en devises¹⁰. (<https://www.lafinancepourtous.com/decryptages/politiques-economiques/theories-economiques/creation-monetaire/les-banques-centrales-creent-elles-de-la-monnaie/>)

Les Allemands ont fait l'expérience de la création monétaire lors du début des années vingt, la banque centrale allemande avait imprimé une masse considérable de billets pour rembourser à la France les dégâts de la guerre, il s'ensuit l'inflation des prix des produits notamment alimentaires comme le pain¹¹. (<https://www.capital.fr/economie-politique/comment-fonctionne-la-creation-monetaire-847130>)

D'après le Ministre des finances Abdelrahmen Rayoua, l'Algérie a besoin en 2018 de 1815 milliards de dinars et de 580 milliards de dinars en 2019, selon les statiques du même ministère, l'Algérie a besoin de 30 milliards de Dollars US (soit 2965 MDS)¹² (<https://www.algerie-eco.com/2017/10/23/2965-milliards-de-da-montant-va-imprimer-gouvernement-jusquen-2019/>). D'après les mêmes statistiques, le déficit global de l'Algérie était de 570 milliards de dinars pour l'année 2017, ce qui a poussé à réviser la loi relative à la monnaie et au crédit¹³ (<https://www.algerie-eco.com/2017/10/23/2965-milliards-de-da-montant-va-imprimer-gouvernement-jusquen-2019/>). Le mode de financement par la planche billet est utile pour l'Algérie, car le recours à l'emprunt étranger n'est pas autorisé, le déficit du trésor algérien concerne le budget d'équipement sans le budget de gestion¹⁴ (<https://www.algerie-eco.com/2017/10/23/2965-milliards-de-da-montant-va-imprimer-gouvernement-jusquen-2019/>). Le fond monétaire

international avait proposé à l'Algérie un prêt international, au lieu d'opter pour la création monétaire ¹⁵. (<https://afrique.latribune.fr/finances/2018-06-23/algerie-creation-de-30-milliards-de-dollars-de-monnaie-dans-le-cadre-du-processus-de-la-planche-a-billets-782723.html>).

Le prix du baril de pétrole algérien était de 40.6 dollars le premier semestre de l'année 2016, contre 58 dollars durant l'année 2015 ¹⁶.

Le financement non conventionnel est très important, ce qui a poussé l'Algérie à se préoccuper de plus en plus de ce mode de financement de trésorerie publique.

3. Le financement non conventionnel

En général, une entreprise a recours au financement non conventionnel (création monétaire) lorsque les moyens de financement conventionnel sont insuffisants pour faire face à toutes les dépenses de cette entreprise ¹⁷(Richard Morrison CPA CA CFA, Pourquoi le financement non conventionnel est-il utile ?) . Pour ce qui est du montant des fonds mobilisés pour le financement non conventionnel, le premier Ministre algérien avait demandé aux walis de dresser une estimation approximative des fonds nécessaires pour la réalisation des projets à court terme ¹⁸. (<https://www.algerie-eco.com/2017/10/23/2965-milliards-de-da-montant-va-imprimer-gouvernement-jusquen-2019/>).

L'Algérie a choisit d'opter pour le financement non conventionnel au lieu de recourir à l'endettement extérieur, à fin de réaliser les projets qui ont été engagés dans différents secteurs vu que les liquidités monétaires actuelles sont insuffisantes ¹⁹(<http://www.lematindz.net/news/25292-pourquoi-le-fce-soutient-la-planche-a-billets.html>) . L'Algérie n'est pas le seul pays ayant eu recours à la création monétaire, d'autres pays comme le Japon ou les USA ou bien le Brésil ont fait l'expérience avec la création monétaire pour appréhender les déficits budgétaires ²⁰(<http://www.lematindz.net/news/25292-pourquoi-le-fce-soutient-la-planche-a-billets.html>). Certains économistes algériens étaient contre la planche à billet, car elle peut engendrer beaucoup de difficultés telles que se fut le cas au Venezuela, en Europe et notamment en Allemagne ²¹.

(https://www.lemonde.fr/economie/article/2017/10/14/la-planche-a-billets-tourne-en-algerie_5200950_3234.html).

Le financement non conventionnel : «constitue également une excellente option à l'équité, ce qui permet de reporter le besoin d'équité, en raison de sa rapidité d'obtention, il permet d'enlever la pression financière sur l'entreprise et de mieux gérer, par la suite, une recherche d'investisseurs»²².(Richard Morrison CPA CA CFA, Pourquoi le financement non conventionnel est-il).

En Algérie, le recours à la création monétaire n'est pas autorisé que lorsque les réserves du fonds de régulation monétaire sont insuffisantes.

3.1 Aperçu historique sur le fond de régulation monétaire

La création du fonds de régulation est une idée initiée par monsieur Abdelatif Benachanhou qui était Ministre des Finances en Algérie, c'est par la loi de Finances de 2000, que le fond de régulation a vu le jour²³(Akli Zakia, p 97) . Le fond de régulation est représenté par le compte numéro 103 sous l'appellation Fonds de Régulation des Recettes suite à l'article 10 de la loi de finance n°2000-02 du 27 juin 2000²⁴. (Akli Zakia, p 97).

Pour ce qui est de la définition des recettes du fonds de régulation : «*Les recettes sont* : Toutes les plus-values résultant d'un niveau de recettes de fiscalité pétrolière supérieur aux prévisions de la loi de finances,

Les avances de la banque d'Algérie destinées à la gestion active de la dette extérieure

Toutes autres recettes liées au fonctionnement du Fonds»²⁵. (Akli Zakia, p 100)

Pour ce qui est des dépenses, ces dernières résultent de: «La compensation des moins-values d'un niveau de recettes de fiscalité pétrolière inférieur aux prévisions de la loi de finances ;.....»²⁶.(Akli Zakia,p 100)

La création monétaire n'est pas sans risques.

3.2 Les inconvénients de la création monétaire

Les inconvénients de la création monétaire sont nombreuses parmi elles le risque inflationniste, perte du pouvoir d'achat des citoyens (consommation), baisse de l'investissement²⁷.(<http://capalgerie.dz/planche-a-billets-finances-publiques-et-reformes-economiques/>), (Les dangers d'inflation,

diminution de la valeur de la monnaie, hausses des prix ²⁸ (https://www.lemonde.fr/economie/article/2017/10/14/la-planche-a-billets-tourne-en-algerie_5200950_3234.html#5JY34Hi95zd9u7cq.99). On peut citer, aussi parmi les points négatifs de la création monétaire : la baisse de l'investissement étranger ²⁹ (<http://ses-noailles.fr/2013/02/partie-2-chapitre-3-la-creation-monetaire/>) . Le dinar algérien avait déjà dans le passé, connu une grande dépréciation, il avait perdu de sa valeur de 112 %, il avait chuté encore de 50.21 % en 1994 ³⁰. (<http://www.enssea.net/enssea/moultakayat/2012/polpub/2012-41.pdf>).

Le ministère des finances algérien a instauré une réglementation relative au financement non conventionnel.

4. Le cadre réglementaire du financement non conventionnel

Le décret exécutif n° 18/ 86 du 5 Mars 2018 portant mécanisme de suivi des mesures et réformes structurelles dans le cadre de la mise en œuvre du financement non conventionnel a réglementé la création monétaire ³¹. (Décret exécutif n° 18/ 86 du 5 Mars 2018 portant mécanisme de suivi des mesures et réformes structurelles dans le cadre de la mise en œuvre du financement non conventionnel, .JORA du 7 Mars 2018, n ° 15, p.9).

4.1 Les Prérogatives du comité du financement non conventionnel

Pour réaliser les objectifs du financement non conventionnel, un comité a été constitué, il comprend des membres de la Banque d'Algérie et du Ministère des finances ³²(Art 3 du Décret exécutif n° 18/ 86 du 5 Mars 2018 portant mécanisme de suivi des mesures et réformes structurelles dans le cadre de la mise en œuvre du financement non conventionnel, .JORA du 7 Mars 2018, n ° 15, p.9) . Ce comité a pour missions à titre d'exemple de déterminer le degré de recours à ce type de financement non conventionnel, suivi du programme de réalisation des équilibres du trésor de l'État, suivi de l'exécution des projets déterminés dans l'année du décret exécutif portant mécanisme de suivi des mesures et réformes structurelles dans le cadre de la mise en œuvre du financement non conventionnel ³³. (Art 4 du Décret exécutif n° 18/ 86 du 5 Mars 2018 portant mécanisme de

suivi des mesures et réformes structurelles dans le cadre de la mise en œuvre du financement non conventionnel, p.10).

Ce comité dresse au Gouverneur de la Banque d'Algérie un rapport trimestriel relatif au niveau de recours au financement non conventionnel, les méthodes et stratégies suivies pour la réalisation des projets et programmes d'investissement, la stratégie adoptée pour l'amélioration des recettes fiscales ordinaires, maîtrise des dépenses publiques, et la situation du trésor public et échanges extérieurs ³⁴. (Art 6 du Décret exécutif n° 18/ 86 du 5 Mars 2018 portant mécanisme de suivi des mesures et réformes structurelles dans le cadre de la mise en œuvre du financement non conventionnel, p.10).

La Banque d'Algérie a créé 3585 milliards de dinars de monnaie équivalent de 30.41 milliards de dollars jusqu'à la fin de l'année 2018 ³⁵. (<https://afrique.latribune.fr/finances/2018-06-23/algerie-creation-de-30-milliards-de-dollars-de-monnaie-dans-le-cadre-du-processus-de-la-planche-a-billets-782723.html>).

La situation de la banque d'Algérie a été publiée dans le journal officiel du 13 juin 2018, où le montant des titres émis ou garantis par l'État a été divulgué ³⁶(Situation mensuelle du 30 Avril 2018, Journal officiel du 13 juin 2018, n°35, p.24). D'autre part, le ministre des finances avait reçu une délégation du fonds monétaire international, à sa tête monsieur Jean François Dauphin, pour expliquer les mesures prises par l'Algérie pour régir les dépenses publiques et appréhender les risques de la création monétaire ³⁷. (<https://afrique.latribune.fr/finances/2018-06-23/algerie-creation-de-30-milliards-de-dollars-de-monnaie-dans-le-cadre-du-processus-de-la-planche-a-billets-782723.html>).

L'annexe du décret exécutif n° 18/ 86 du 5 mars 2018 portant mécanisme de suivi des mesures et réformes structurelles dans le cadre de la mise en œuvre du financement non conventionnel détermine une liste et une nomenclature des objectifs à atteindre dans ce mode de financement et qui peuvent être résumé comme se qui suit :

- Revoir la politique de prévision du budget de l'État notamment les dépenses ³⁸; (Annexe, paragraphe 1- 1 du décret exécutif n° 18/ 86 du 5 mars 2018 portant mécanisme de suivi des mesures et réformes structurelles dans le cadre de la mise en œuvre du financement non conventionnel, p .10)
- Privilégier la fiscalité ordinaire ³⁹;(Annexe, paragraphe 1- 2 du décret exécutif n° 18/ 86 du 5 mars 2018 portant mécanisme de suivi des mesures et réformes structurelles dans le cadre de la mise en œuvre du financement non conventionnel, p .10)
- Contrôle et gestion des dépenses publiques ⁴⁰; (Annexe, paragraphe 1- 3 du décret exécutif n° 18/ 86 du 5 mars 2018 portant mécanisme de suivi des mesures et réformes structurelles dans le cadre de la mise en œuvre du financement non conventionnel, p .10)
- Contrôle des importations de biens et services ⁴¹; (Annexe, paragraphe 2- 1 du décret exécutif n° 18/ 86 du 5 mars 2018 portant mécanisme de suivi des mesures et réformes structurelles dans le cadre de la mise en œuvre du financement non conventionnel, p .11)
- Encourager les exportations hors hydrocarbures ⁴²; (Annexe, paragraphe 2- 2 du décret exécutif n° 18/ 86 du 5 mars 2018 portant mécanisme de suivi des mesures et réformes structurelles dans le cadre de la mise en œuvre du financement non conventionnel, p .11)
- Restructurer la fiscalité locale ⁴³; (Annexe, paragraphe 3- 1 du décret exécutif n° 18/ 86 du 5 mars 2018 portant mécanisme de suivi des mesures et réformes structurelles dans le cadre de la mise en œuvre du financement non conventionnel, p .11)
- Revoir la politique bancaire et financière ⁴⁴; (Annexe, paragraphe 3- 2 du décret exécutif n° 18/ 86 du 5 mars 2018 portant mécanisme de suivi des mesures et réformes structurelles dans le cadre de la mise en œuvre du financement non conventionnel, p .11)

- Encourager l'économie numérique ⁴⁵ ; (Annexe, paragraphe 4- 1 du décret exécutif n° 18/ 86 du 5 mars 2018 portant mécanisme de suivi des mesures et réformes structurelles dans le cadre de la mise en œuvre du financement non conventionnel, p .11)
- Transfert du pouvoir de décision des autorités centrales vers les collectivités locales ⁴⁶ ; (Annexe, paragraphe 4- 2 du décret exécutif n° 18/ 86 du 5 mars 2018 portant mécanisme de suivi des mesures et réformes structurelles dans le cadre de la mise en œuvre du financement non conventionnel, p .11)
- érer et contrôler le marché du travail ⁴⁷ ;(Annexe, paragraphe 4- 3 du décret exécutif n° 18/ 86 du 5 mars 2018 portant mécanisme de suivi des mesures et réformes structurelles dans le cadre de la mise en œuvre du financement non conventionnel, p .11)
- Adopter une bonne stratégie des dépenses dans le domaine de la santé ⁴⁸ ; (Annexe, paragraphe 4- 4 du décret exécutif n° 18/ 86 du 5 mars 2018 portant mécanisme de suivi des mesures et réformes structurelles dans le cadre de la mise en œuvre du financement non conventionnel, p .12)
- Développement du secteur agricole ⁴⁹ ; (Annexe, paragraphe 4- 5 du décret exécutif n° 18/ 86 du 5 mars 2018 portant mécanisme de suivi des mesures et réformes structurelles dans le cadre de la mise en œuvre du financement non conventionnel, p .12)
- Développement d'une économie hors hydrocarbures ⁵⁰ ; (Annexe, paragraphe 4- 6 du décret exécutif n° 18/ 86 du 5 mars 2018 portant mécanisme de suivi des mesures et réformes structurelles dans le cadre de la mise en œuvre du financement non conventionnel, p .12)
- Encourager les investissements directs étrangers ⁵¹ ; (Annexe, paragraphe 4- 7 du décret exécutif n° 18/ 86 du 5 mars 2018 portant mécanisme de suivi des mesures et réformes structurelles dans le cadre de la mise en œuvre du financement non conventionnel, p .12)
- Instauration d'un programme énergétique ⁵². (Annexe, paragraphe 4- 8 du décret exécutif n° 18/ 86 du 5 mars 2018 portant mécanisme de suivi des

mesures et réformes structurelles dans le cadre de la mise en œuvre du financement non conventionnel, p .12)

La banque centrale d'Algérie a des prérogatives en matière de création monétaire.

4.2 Les Prérogatives de la Banque Centrale en matière de création monétaire

La Banque centrale a des prérogatives pour contrôler indirectement la création monétaire des banques commerciales, si ces dernières seront en mesure de satisfaire les besoins des citoyens en monnaie, la création monétaire est un processus qui permet de financer les sociétés se trouvant en situation financière déficitaire⁵³. (Arnaud Diemer, p2)

Selon les dispositions de l'article 45 bis de la loi relative à la monnaie et au crédit, la banque d'Algérie procédera durant 5 ans à l'achat directement au niveau du Trésor de titres pour procéder au financement du trésor, financer la dette interne et les besoins du Fonds National d'Investissement⁵⁴. (<http://www.bank-of-algeria.dz/html/legist1.htm#LOI1710>)

5. Conclusion:

L'Algérie a préféré recourir à la création monétaire (financement non conventionnel), car c'est un moyen pour elle d'éviter l'endettement extérieur. Le financement non conventionnel permet à l'état actuel à l'Algérie d'assurer le paiement des salaires et garantit la réalisation des différents projets dans de multiples secteurs. Mais il faut utiliser ce moyen avec modération, car il existe une probabilité de dépréciation de la valeur du dinar algérien.

Parmi les principales recommandations, qu'on peut formuler :

- Inciter à la création d'autres impositions fiscales, notamment sur la fortune, à savoir que le parlement algérien avait adopté dans le projet de loi de finances pour l'année 2018 un dispositif pour instaurer un article relatif à un prélèvement sur la fortune, mais il s'est rétracté ;

- Revoir les avantages fiscaux qui ont été octroyés en matière de CNAN et ANSEJ ect....
- Insérer un civisme fiscal basé sur la nécessité de la contribution du citoyen dans les recettes du Trésor public ;
- Privilégier les impositions et les revenus de la fiscalité ordinaire et notamment douanière ;
- Revoir en révision les systèmes d'impositions fiscales des sociétés et entités étrangères ;
- Instaurer une nouvelle politique de régulation des dépenses ;
- Renforcer les prérogatives de l'administration fiscale algérienne en matière de fuite et d'évasion fiscales ;
- Augmenter le nombre de sociétés algériennes cotées en bourse ;

6. Références :

¹ - « *Durant les sept premiers mois de 2018, le prix moyen du pétrole brut algérien, le Sahara Blend, est vendu à 71,82 dollars, soit une hausse de 22,20 dollars comparativement à l'année précédente* ». *Pétrole algérien : les prix ont augmenté de 40% en 2018, Date de consultation le 06/09/2018 - 11:57 ;*

<http://www.radioalgerie.dz/news/fr/article/20180906/149563.html>.

2 - MR. *Le fonds de régulation des recettes épuisé totalement en 2018, Le déficit global du Trésor a atteint 1768.984 milliards de dinars à fin juin 2016, 21/04/ 2018 toute l'actualité sur liberté –Algérie, p.3.*

3- *Redaction du Huffpost Algérie avec Agence Hausse du déficit du Trésor, Le fonds de régulation des recettes épuisé de 666 Mds Da les 2 premiers mois, p. 2. Date de consultation le 21/04/ 2018,*

https://www.huffpostmaghreb.com/2016/05/08/tresor-ffd-deficit_n_9863976.html

4 - *Article 1^{er} de l'ordonnance n° 03- 11 du 26 Aout 2003 relative à la monnaie et au crédit complété par l'article 45 bis par la loi n° 17/10 du 11 Octobre 2017, JORA du 12 Octobre 2017, n° 57, p.4.*

5- *Par Audrey Fournier, Banques et création monétaire: qui fait quoi ?, Économie* https://www.lemonde.fr/economie/article/2011/09/21/banques-et-creation-monetaire-qui-fait-quoi_1575164_3234.html , Mise à jour le 21.09.2011 à 17h39

6- *Banque de France, Eurosysteme, Qui crée la monnaie, Avril 2017, p.2.*

7- *Le Président de la république, Mr Abdelaziz Bouteflika préside une réunion du Conseil des ministres : équilibre budgétaire dans moins de 5 ans,*

<https://www.mfdgi.gov.dz/index.php/8-contenu-en-francais/actualites/1299-lequilibre-budgetaire>,

8- Melissa Roumadi- Belferag, *Planche à billets: la Banque d'Algérie génère plus d'argent que prévu*, Cap Algérie, Votre actualité au quotidien, 4 Mars 2018, Date de consultation du site le : 21/ 04/ 2018

<https://capalgerie.dz/planche-a-billets-la-banque-dalgerie-genere-plus-dargent-que-prevu/>

9- *La finance pour Tous*, Le Site Pédagogique sur l'Argent et La Finance, Les Banques Centrales créent-elles de la monnaie? Mise à jour le 25 Janvier 2018, <https://www.lafinancepourtous.com/decryptages/politiques-economiques/theories-economiques/creation-monetaire/les-banques-centrales-creent-elles-de-la-monnaie/>

10- Marie Charrel, *Comment fonctionne la création monétaire ?*, La leçon d'économie de capital en collaboration avec Audencia Nantes (École de Management), Publié le 30/05/2013 à 11h17 Mise à jour le 04/06/2013 à 12h05

<https://www.capital.fr/economie-politique/comment-fonctionne-la-creation-monetaire-847130>

11- Arezki Benali, *Planche à billets: un besoin de 2965 mds DA jusqu'en 2019* 23 octobre 2017, *Planche à billets: le Trésor public chiffre ses besoins pour 2017*, <https://www.algerie-eco.com/2017/10/23/2965-milliards-de-da-montant-va-imprimer-gouvernement-jusquen-2019/>

12- Arezki Benali, *Planche à billets: un besoin de 2965 mds DA jusqu'en 2019* 23 octobre 2017, *Planche à billets: le Trésor public chiffre ses besoins pour 2017*, <https://www.algerie-eco.com/2017/10/23/2965-milliards-de-da-montant-va-imprimer-gouvernement-jusquen-2019/>

Loi n 17/ 10 du 11 Octobre 2017 complétant l'ordonnance n ° 03.11 du 26 Aout 2003 relative à la monnaie et au crédit, JORA du 12 Octobre 2017, n 57, p.4.

13- Arezki Benali, *Planche à billets: un besoin de 2965 mds DA jusqu'en 2019* 23 octobre 2017, *Planche à billets: le Trésor public chiffre ses besoins pour 2017*, <https://www.algerie-eco.com/2017/10/23/2965-milliards-de-da-montant-va-imprimer-gouvernement-jusquen-2019/>

14- Par Sylvain Vidzraku, *Algérie: création de 30 milliards de dollars de monnaie dans le cadre du processus de «la planche à billets»* <https://afrique.latribune.fr/finances/2018-06-23/algerie-creation-de-30-milliards-de-dollars-de-monnaie-dans-le-cadre-du-processus-de-la-planche-a-billets-782723.html>, | 23/06/2018, 9:00

15- M.R, *Le fonds de régulation des recettes épuisé totalement en 2018*, *Le déficit global du Trésor a atteint 1768.984 milliards de dinars à fin juin 2016*, Date de consultation sur le site : 21/ 04/ 2018

16- Richard Morrison CPA CA CFA, *Pourquoi le financement non conventionnel est-il utile ?* 16/10/2017 date de consultation,

17- Arezki Benali, *Planche à billets: un besoin de 2965 mds DA jusqu'en 2019* 23 octobre 2017, *Planche à billets: le Trésor public chiffre ses besoins pour 2017*, <https://www.algerie-eco.com/2017/10/23/2965-milliards-de-da-montant-va-imprimer-gouvernement-jusquen-2019/>

18- Rabah Reghis, *Pourquoi le FCE soutient la planche à billets.*, *Economiste pétrolier*, <http://www.lematindz.net/news/25292-pourquoi-le-fce-soutient-la-planche-a-billets.html>

19- Par Marie Charrel, https://www.lemonde.fr/economie/article/2017/10/14/la-planche-a-billets-tourne-en-algerie_5200950_3234.html

La planche à billets tourne en Algérie LE MONDE ECONOMIE | 14.10.2017 à 10h14 |

20- Richard Morrison CPA CA CFA, *Pourquoi le financement non conventionnel est-il utile ?* Date de consultation 16/10/2017.

21- Akli Zakia, *Nature du fonds de régulation des recettes (FRR) et son rôle dans le financement de l'économie algérienne sur la période 2000-2014* , Université de Tizi Ouzou, Faculté des sciences économiques, commerciales, et sciences de gestion, p.97.

22- Loi n°99-11 du 23 décembre 1999 portant loi de finances 2000, JORA du 25 décembre 1999, n:° 92, p.3, cité par Akli Zakia, p.97.

L'article 10 de la loi n° 2000- 02 du 24 Rabie El Aouel 1421 correspondant au 27 juin 2000 portant loi de finances complémentaire pour année 2000, Article 10 : «Il est ouvert dans les écritures du Trésor un compte d'affectation spéciale n° 302 - 103 intitulé Fonds de Régulation des Recettes». p. 4 et s.

Art 66 de la Loi n 03/22 du 4 Dhou El Kaada 1424 correspondant au 28 Décembre 2003 portant loi de finances pour 2004, JORA du 29 décembre 2003, n°83, p.24 modifiant l'article 10 de la loi de finance n:°2000-02 du 27 juin 2000 portant loi de finances complémentaire pour année 2000, cité par Akli Zakia, p.97.

23- Art 4 du décret exécutif n° 02-67 du 23 Dhou El Kaada 1422 correspondant au 6 février 2002 fixant les modalités de fonctionnement du compte d'affectation spéciale n° 302-103 intitulé "Fonds de régulation des recettes", JORA N° 49 du 21 Joumada Ethania 1425 du 8 août 2004, n°49, p.21. cité par Akli Zakia, *Nature du fonds de régulation des recettes (FRR) et son rôle dans le financement de l'économie algérienne sur la période 2000-2014*, p.100.

24- Nour Meddahi, *Planche à billets, Finances publiques et réformes économiques* <http://capalgerie.dz/planche-a-billets-finances-publiques-et-reformes-economiques/>

25- Charrel Marie, *La planche à billets tourne en Algérie :* <https://www.lemonde.fr/economie/article/2017/10/14/la-planche-a-billets-tourne-en->

algerie_5200950_3234.html#5JY34Hi95zd9u7cq.99, Le monde économie, 14.10.2017 à 10h 14

26 - PARTIE 2 – CHAPITRE 3 :

La création monétaire, <http://ses-noailles.fr/2013/02/partie-2-chapitre-3-la-creation-monetaire/>

27- Medaci Narimene et Belkacem Djamilia

<http://www.enssea.net/enssea/moultakayat/2012/polpub/2012-41.pdf>

28- Décret exécutif n° 18/ 86 du 5 Mars 2018 portant mécanisme de suivi des mesures et réformes structurelles dans le cadre de la mise en œuvre du financement non conventionnel, .JORA du 7 Mars 2018, n ° 15, p.9.

29- Art 3 du Décret exécutif n° 18/ 86 du 5 Mars 2018 portant mécanisme de suivi des mesures et réformes structurelles dans le cadre de la mise en œuvre du financement non conventionnel, .JORA du 7 Mars 2018, n ° 15, p.9.

30 - Art 4 du Décret exécutif n° 18/ 86 du 5 Mars 2018 portant mécanisme de suivi des mesures et réformes structurelles dans le cadre de la mise en œuvre du financement non conventionnel, Op.cit., p.10.

31 - Art 6 du Décret exécutif n° 18/ 86 du 5 Mars 2018 portant mécanisme de suivi des mesures et réformes structurelles dans le cadre de la mise en œuvre du financement non conventionnel, Op.cit., p.10.

32- Par Sylvain Vidzraku, Algérie: création de 30 milliards de dollars de monnaie dans le cadre du processus de «la planche à billets» <https://afrique.latribune.fr/finances/2018-06-23/algerie-creation-de-30-milliards-de-dollars-de-monnaie-dans-le-cadre-du-processus-de-la-planche-a-billets-782723.html>, | 23/06/2018, 9:00

33- Situation mensuelle du 30 Avril 2018, Journal officiel du 13 juin 2018, n°35, p.24

34 - Par Sylvain Vidzraku Algérie : création de 30 milliards de dollars de monnaie dans le cadre du processus de «la planche à billets» <https://afrique.latribune.fr/finances/2018-06-23/algerie-creation-de-30-milliards-de-dollars-de-monnaie-dans-le-cadre-du-processus-de-la-planche-a-billets-782723.html>, 23/06/2018, 9:00

35- Annexe, paragraphe 1- 1 du décret exécutif n° 18/ 86 du 5 mars 2018 portant mécanisme de suivi des mesures et réformes structurelles dans le cadre de la mise en œuvre du financement non conventionnel, p .10.

36- Annexe, paragraphe 1- 2 du décret exécutif n° 18/ 86 du 5 mars 2018 portant mécanisme de suivi des mesures et réformes structurelles dans le cadre de la mise en œuvre du financement non conventionnel, p .10.

37- *Annexe, paragraphe 1- 3 du décret exécutif n° 18/ 86 du 5 mars 2018 portant mécanisme de suivi des mesures et réformes structurelles dans le cadre de la mise en œuvre du financement non conventionnel, p .10.*

38- *Annexe, paragraphe 2- 1 du décret exécutif n° 18/ 86 du 5 mars 2018 portant mécanisme de suivi des mesures et réformes structurelles dans le cadre de la mise en œuvre du financement non conventionnel, p .11.*

39- *Annexe, paragraphe 4- 7, p .12. v.aussi les mesures portant sur les IDE conformément aux dispositions du nouveau code du 03 août 2016 relative à la promotion de l'investissement,*

40- *Arnaud Diemer, Cours Systèmes monétaires et financières, Chap II, Le marché de la monnaie, MCF Université d'Auvergne, Faculté de Sciences économiques et de Gestion, 2 eme DEUG, p.2.*

41- *<http://www.bank-of-algeria.dz/html/legist1.htm#LOI1710>, v. Loi n° 17/ 10 du 11 Octobre 2017 complétant l'ordonnance n° 03.11 du 26 Aout 2003 relative à la monnaie et au crédit, JORA du 12 Octobre 2017, n° 57, p.4*